

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2020/52 Paraphe : BS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Délibération n°DB2020/25	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 21

Votants : 22

POUR : 22 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Benoit SINGLIT

Date de la convocation : 22/09/2020

M. Pierre DEMISSY est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes Danielle ANDREY (arrivée à 18h10), Nadège LAMPSON, Françoise PAYEN, Mr Roland CANIVENQ, Pascal COLSON (arrivé à 18h15), Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY (arrivé à 19h20), Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Olivier GODART, Pierre LAURENT CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Léopold-Désiré NANJI, Pierre POTRON, Jean-Pol RICHELET, Benoit SINGLIT, Vincent THIERION, Bruno VALET.

Représenté : M. Jean DE POUJILLY a donné pouvoir de vote à M. Michel MEIS.

OBJET : RENOUELEMENT DU PARC INFORMATIQUE – ACQUISITION DE FOURNITURES INFORMATIQUES

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-10, L.5214-16 et suivants relatifs aux communautés de communes,

Vu le Code de La Commande Publique, et notamment ses articles L. 2124-1 à L.2124-4, R.2161-2, R.2161-3, R.2161-5, R.2185-1 et R. 2185-2.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 09/09/2020 confiant délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant l'attribution des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres, d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui entraînent une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de renouvellement du parc informatique et de l'acquisition de fournitures informatiques pour le compte de la 2C2A et de la ville de Vouziers sur une durée de 3 ans,

Monsieur le Président informe les membres du Bureau du lancement d'un accord-cadre à bons de commandes pour le renouvellement du parc informatique et l'acquisition de fournitures informatiques pour le compte de la 2C2A et de la Ville de Vouziers, dans le cadre de la mise en place d'un groupement de commandes.

Aussi, un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le profil acheteur et au BOAMP (avis n°20-83337) le 30 juin 2020. La date limite de remise des offres était fixée au 21 août 2020 à 12h00.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date susmentionnée.

.../...

Ce marché n'a pas été alloti.

La procédure de consultation retenue est la procédure adaptée ouverte, en application notamment, des dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 à R. 2123-6 du Code de la Commande Publique.

Le Bureau est informé que 3 (trois) plis ont été réceptionnés par voie dématérialisée.

L'entreprise SAS INFO COPY a été déclarée irrégulière et écartée de l'analyse.

Aucun pli n'a été reçu hors délai et aucune excuse n'a été réceptionnée.

L'ouverture des plis et l'enregistrement des offres ont eu lieu le 24/08/2020.

Il est rappelé que les critères d'analyse des offres, prévus au règlement de consultation sont les suivants :

- PRIX : 40 % de la note finale appréciée à partir du montant global et forfaitaire maximal précisé à l'acte d'engagement
- METHODOLOGIE : 60 % de la note finale décomposée comme suit :
 - o Caractéristiques techniques : /30
 - o Qualité des services : /25
 - o Approche environnementale : /5

Les offres sont classées après addition des notes.

L'analyse des offres est exposée au Bureau :

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution du marché susmentionné à l'attributaire Quadria SAS pour un montant prévisionnel de 142 791,19 € HT.
- AUTORISE le Président à signer les actes à intervenir,

Le Président,

